L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 29 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandet—Établissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Montrouge, 184 1/2 rue Feydrau et 64 Royale. 29 avril—1f

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1, 0 $2 et $3 la semaine; pension $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St Philippe. 4 avril—

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, prête prêter sur hypothèque de $60 à $60,000. 29 avr—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, diplômée, désirant se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—6f

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière. S'adresser au No 531 Chartres st. 29av—1f.

ON demande—Une gardienne d'enfants parlant français et anglais. Bonne recommandations requises. S'adresser lundi 30 heures à midi, 1 rue Pl. Magnolia, 215 rue Jackson. 29 avril—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour $100, stand, grocerie et mercerie au marché Washington. Pressant. S'adresser demain avant 10 heures. 29 avril—1f

A VENDRE—La balance de 185 actions du Eugène Rammon's Fleating Museum Co. Une ou plusieurs actions peuvent être obtenues à $10 par action, valeur au pair, en présentant ou en s'adressant au Musée d'Eugène Robinson, Nlle-Orléans. 27avril—3f

A LOUER.

A LOUER ou à vendre—Grande écurie, 3 chambres, hangar et grand terrain élevé, 159 rue Galvez près Dumaine. S'adresser 204 rue Galvez. 22avril—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Daniel F. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23.749—Division B. —Attendu que Michel J. Murphy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel F. Murphy, décédé intestat, et par la pétition il est ordonné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il demande du dit pétitionnaire se seraient pas accordée.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier
28 avril—28—mai 2 6

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 23.954—Division A. Attendu que Gabriel Walsh, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Walsh, décédé intestat, et par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dit jours les raisons pourquoi lesquelles il se serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 avril—28 mai 2 6

Succession de John Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 20.826—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy d'un Grant, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
28 avril—28—mai 2 6

Succession de J. P. Jellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23.920—Division C. Attendu que Louis Jeff Jefferranderie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Jellet, décédé intestat; et par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 avril—28—1 3

AVIS AUX CRANCIERS

Theodore Eilbemann vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20.834—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Theodore Lilienthal, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier
25 avril—25 29—4m

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Edward L. Hall vs ses Créanciers—No 23.627—Div. A—Ordre de Cour—Que la session des bieus du pétitionnaire Edward L. Hall soit et par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers convoquée à cet effet soit tenue devant Robert P. Upton, notaire en cette ville, le SAMEDI, 12me jour de mai 1888, à 10 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne susai bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 18 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D RANKIN Greffier.
19 avril—3f au 19 mai

Avis de présentation de Bill.

AVIS est par le présent donné, conformément à la Article 3 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le décrétant 1er, No 18, approuvé le 21 juin 1886, connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 20,000 habitants. 25avril—1m

AVIS—Ville-Orléans, 20 avril, 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de notre intention de présenter et de tâcher de faire voter par la Législature, à sa prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans. 3° un nouvel arrondissement des chemins dans la paroisse d'Orléans.
F. J. DREYFOUS,
Représentant du sixième district
24 av—1f par sem pen 30j représentatif.

AVIS est donné par les présentes, qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour le passer d'une loi à l'effet d'amender la section 27 de l'Acte No 98 de l'année 1886, en tant qu'il s'agit de procédures pour la correction d'assessments de propriétés foncières dans la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1888.
3 avril—6 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale ou gouvernement du jugement rendu par l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 16.034, entitulée: J. W. Mitchken pour la somme de $1230 intérêt et dépens.
WM. H. SEYMOUR,
Administrateur
22avril—5f en 30j.

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henrietta Bateman, d'Le Jeune, comté d'Orange, Floride, Emma Barbaroux, de St Louis, Missouri, et Louisa Barbaroux, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 67 cts avec intérêt légal à partir du 24 février 1879, ces montant constituant la balance du héritif de la succession de Rene Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1879, au crédit des héritiers dudit défunt. Les parties ci-dessus sont les légitimes ayant droit et ont droit, comme tels, à l'argent déposé au trésor, comme il est dit ci-dessus.
Nlle-Orléans, 20 avril 1888.
BRAUGHN BUCK, DINKELSPIEL & HART.
21 avril—1f par sem pen 30 j Avocats.

AVIS, est par les présentes donné qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour le passer d'une loi à l'effet de rembourser à la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans la somme de douze cents piastres, excédant payé par elle sur la somme qu'elle avait payée pour la licence d'Etat pour l'année 1887.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1888.
6 avril—6 12 20 27 mai 1 4.

AVIS est ici donné en vertu de l'Article 48 de la Constitution qu'il sera demandé à l'assemblée Générale, à sa proc aine session, de passer une loi pourvoyant au desséchement à l'égoutage et au payage de la ville de la Nouvelle Orléans, par l'entremise d'une commission et au moyen d'un assessement local et d'autres procédés légaux.
13 avril 1888.
W. W. HOWE.
Pour la comité.
24 avril—5f en 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Antonio Augusti vs Frederick Gnac.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13.759—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. R. Bauer, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procederai à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, le SAMEDI 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville dans l'illet borné par les rues Amour, et Kompert, St Antoine, Crape ou Bourgogne et Bagatelle ou Epinion, et mesure 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue Rempart sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et délégué par la lettre B sur un plan fait par F. A. D'Hémecourt, en date du 15 mai 1871, opérable avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, poursuivie et instituée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 avril—27 mai 6 12 20 28.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile B. Chevallier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23.244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, borne par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit îlet, la même face de sur la rue Cadiz, ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chevallier par acte en partage avec John T. Michel, contenant, cet acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chandeliers! Globes, etc!

Wm. Kchenbrecht vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23.809—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 30 avril 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.

Un lot assorti de chandeliers, candélabres, tuyaux à gaz, tubes, installations et globes de différentes couleurs, grandeurs et formes, etc., et autres articles, etc., conformément à un inventaire dépo-é à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—27, 28, 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Lange vs James Marcinie et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,524 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Troisième District désigné par le numéro 9 dans l'îlet numéro 9, borné par les rues Congress, Independance, Rempart et Bourgogne, faisant ensemble l'encoignure des rues Congress et Rempart, et mesure au pied américain quarante cinq pieds huit pouces de face à la rue Congress et Rempart, et mesure de quatre-vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles et face à la rue des Remparts. Etant la même propriété acquise par Salvador Marciniak, un des défendeurs dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Charles Rolle, notaire, le 8 juillet 1885.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, poursuivie et instituée étant la propriété de Salvator Marciniak.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
Savril—8, 10, 17, 24 av—1, 5 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance splendide pour un placement rémunérativ.

Vente par le Sherif civil de la paroisse d'Orléans.

Un lot de valeur et bâtisses et améliorations rue Girod, entre Baronne et Carondelet, (la rue à l'arrière étant la rue Lafayette.)

Dans l'affaire de la succession de James Regad.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23.210.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Gravier et Baronne et désigné par le numéro huit, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 9 janvier 1843, et déposé pour référence à l'étude de Edwin Floyd, ancien notaire en cette ville, comme plan No 100. Lequel dit lot mesure vingt trois pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de cent vingt-huit pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et a la même profondeur du côté du Mississippi Cotton Press et tous les droits passages, privilèges et servitudes y appartenant situés dans le Premier District de cette ville, et mesurant soixante douze pieds et onze pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de cent cinquante-six pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de cent cinquante-six pieds onze pouces et deux lignes, et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est contenant de portées de lot onze et douze du dit îlet et aussi d'une petite portion de terre en forme de triangle du dit lot, sur un plan de Louis Bringier, voyer, en date du 31 mars 1846, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans
10 avril—10 17 24—mai 1 8 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Pratt vs Jno Geo. Puchler

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23.485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié ou portion d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg St-Mary, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Julie, St-Joseph et Camp; laquelle dite moitié mesure quarante-deux pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent soixante-douze pieds trois pouces entre lignes parallèles, le tout au pied anglais. Etant la moitié ou portion du lot d'un certain lot de terre mesurant quatre vingt cinq pieds de face à la rue St Charles sur la profondeur de cent soixante douze pieds trois pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite moitié du lot de terre connu par les numéros 2 et 3 de la rue St Charles, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Emma Banner et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23.543.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Mirtle, Laharpe et Galvez, la dite portion de terre mesurant cent vingt pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de cent cinquante-six pieds onze pouces et deux lignes et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est contenant de portées de lots onze et douze du dit îlet et aussi d'une petite portion de terre en forme de triangle du dit lot, sur un plan de Louis Bringier, voyer, en date du 31 mars 1846, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans
10 avril—10 17 24—mai 1 8 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmoes et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23.485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, sur les propriétés ci-dessus décrites.

42° Les machines, ustensiles, charrettes, wagons, animaux et tout ce qui appartient à l'établissement connu comme le Stern Fertilizing et Chemical Manufacturing Company of New Orleans, qui est situé sur les dites propriétés décrites.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—14, 21, 28—mai 5, 12, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Branch vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,630.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 492 borné par les rues Gravier, Robin, Dorgenois et Bienville. Le dit lot mesure quarante sept pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent dix-huit pieds.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquis de Jacob Roth et autres, conformément à un acte passé pardevant John E. Légier, notaire, le 19 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

P. et P. Pizzini vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23.035—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les cinq jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par Augustin Hoffman, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN
Greffier.
26 avril—26—1. 5 mai

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE.- COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans. Compagnie d'Assurances Factors & Traders vs Ellen S. Wood—No 23.458—Division A—A tous ceux qui le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'a une requête du Sherif, 10 mai 1875, on a obtenu un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs Ellen S. Wood, No 4247 et pendante devant cette Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23.458), le dit writ ordonnant au Sherif de saisir et mettre en l'étude de A. Mazureau, notaire, trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds sept pouces entre lignes parallèles.

Et attendu que le bien ainsi saisi et hypothéqué dite plus haut a été adjugé à la dite comp gnie d'assurances "Factors & Traders" par le sherif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont il a été revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit sherif a exécuté son acte de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ainsi que la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequelle propriété transférée était et est encore décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement la prise possession de ladite propriété et au dépossession, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2372 et 2373 de l'ancien Code de Procédure de la 10 mars 1870, comme les Statuts Revisés de la Louisiane;

Et attendu que la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est par les présentes adressée à toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente a été faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont cités et requises au nom de l'Etat et la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans de faire valoir leurs droits, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT. Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Esther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,665—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Gravier et Baronne et désignés comme lots numéros trois, quatorze, quinze et seize de l'îlet numéro trente sur un plan fait par C. A. Bello, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots trois, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun entre lignes parallèles, et le dit lot numéro seize formeles coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Fabrie, acte pardevant Z. Stringer, notaire, le 8 mars 1887, et le lot numéro quinze, de la succession S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme Janse P. Guinault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Douett, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmoes et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23.485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, sur les propriétés ci-dessus décrites.

42° Les machines, ustensiles, charrettes, wagons, animaux et tout ce qui appartient à l'établissement connu comme le Stern Fertilizing et Chemical Manufacturing Company of New Orleans, qui est situé sur les dites propriétés décrites.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—14, 21, 28—mai 5, 12, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Branch vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,630.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 492 borné par les rues Gravier, Robin, Dorgenois et Bienville. Le dit lot mesure quarante sept pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent dix-huit pieds.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquis de Jacob Roth et autres, conformément à un acte passé pardevant John E. Légier, notaire, le 19 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

P. et P. Pizzini vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23.035—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les cinq jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par Augustin Hoffman, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN
Greffier.
26 avril—26—1. 5 mai

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE.- COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans. Compagnie d'Assurances Factors & Traders vs Ellen S. Wood—No 23.458—Division A—A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'a une requête du Sherif, 10 mai 1875, on a obtenu un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs Ellen S. Wood, No 4247 et pendante devant cette Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23.458), le dit writ ordonnant au Sherif de saisir et mettre en l'étude de A. Mazureau, notaire, trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds sept pouces entre lignes parallèles.

Et attendu que le bien ainsi saisi et hypothéqué dite plus haut a été adjugé à la dite comp gnie d'assurances "Factors & Traders" par le sherif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont il a été revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit sherif a exécuté son acte de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ainsi que la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequelle propriété transférée était et est encore décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement la prise possession de ladite propriété et au dépossession, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2372 et 2373 de l'ancien Code de Procédure de la 10 mars 1870, comme les Statuts Revisés de la Louisiane;

Et attendu que la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est par les présentes adressée à toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente a été faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont cités et requises au nom de l'Etat et la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans de faire valoir leurs droits, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT. Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etoile de Cie. vs Jones & Lucas, No 19,717.

James Demorrelle vs Jones & Lucas, No 19,731.

Manuel Isaac vs Jacob Burger, No 19,815.

H. Dudley Coleman vs Jones & Lucas et al., No 19,826.

The Brown Cotton Gin Co., vs Jones & Lucas et al., No 20,444.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu de cinq writs de fieri facias émanés par le Greffier de Cour (étant alias writs) à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement:

En vertu d'un alias-writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de

Owen Short vs Jacob Burger, No 8,840.

Et aussi en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de

Jacob Burger vs Owen Short et als., No 8,933 (Il fa contre le plaignant) et en faveur du défendeur Owen Short.)

Je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 avril 1888, A MIDI, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui s'y trouvent, situés dans le District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Gitrod), Félicité et Clouet, désignés sous les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, front et un pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de cent six pieds quatre pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant André Doricourt, jr. notaire, le 22 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.

Conditions—Cette crière étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. l'acquéreur fournissant un bon avec caution solvable et solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, de notification du greffier, etc., soit environ cent cinquante piastres; et de plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, s'élevant à environ vingt piastres.

THOMAS D